

AVIS DE COURSE – DERIVEURS

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course. Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate 5A – Régate de Ligue – Régate du championnat de Ligue Club de Voile de Tergnier Grade 5A Plan d'eau de La Frette 03 avril 2022

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - la sécurité et l'équipement : le port du gilet de sauvetage est obligatoire

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 8h00 le 03 avril 2022 au club house du CVTergnier
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur la page Facebook du CVTergnier et sur demande à cvtergnier@gmail.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes avec les règles sanitaires en vigueur le jour de la régata.

4.1 **ET** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux :

- **Dériveurs Catégorie LK : Optimist ; Open Skiff (Bic)**
- **Dériveurs solitaires Catégorie L & M : ILCA 4 (4.7), ILCA 6 (Radial) & ILCA 7 (Standard)**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 **a)** Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

d) A l'entrée du site, chaque participants, entraîneurs, accompagnateurs de plus de 12 ans, devra présenter son pass vaccinal afin de pouvoir pénétrer sur le lieu de la manifestation et de respecter les règles sanitaires suivant la réglementation en vigueur le jour de la régata.

REFERENT COVID : Maxence THEVENOT – 06.23.61.68.88 & Cédric LAMBERT

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.4 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'à 13h30 le jour de la course.

5 DROITS A PAYER

Pas de droit à payer.

6 PUBLICITE

Sans objet.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Pas de série qualificative et pas de série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
03 avril 2022	8h00	10h30

8.2 Nombre de courses : **Courses à suivre**

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course : **10h30**

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**

9 LIEU

9.1 Club de Voile de Tergnier – 2 chemin de la Prairie (en arrivant dans la rue de la Prairie, tourner à gauche avant le parking et longer le plan d'eau jusqu'au fond)

9.2 La zone de course sera jointe aux annexes.

9.3 Le jour de la régata, il sera demandé de stationner les véhicules à l'extérieur de la base nautique, seules les remorques pourront être amenées à l'intérieur.

10 LES PARCOURS

Les parcours seront de type triangulaire :

- o Catégorie LK : Départ, 1, 2, 3, 1, 3, Arrivée.
- o Catégories L&M : Départ, 1, 2, 3, 1, 3, 1, 2, 3, Arrivée.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 Deux courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

12.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

12.3 Quand de 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12.4 Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux des accompagnateurs devront respecter la charte de l'entraîneur.
Le port du gilet de sauvetage est obligatoire sur les bateaux accompagnateurs.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Coupes et lots divers.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Club de Voile de Tergnier

Maxence Thevenot

cvtergnier@gmail.com

06.23.61.68.88

Facebook : Club de Voile de Tergnier

Instagram : cvtergnier



ANNEXE COVID-19 à l'AVIS DE COURSE

Préambule :

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux **Facebook CVT & Site internet** seront utilisés comme « Tableau Officiel ». Il n'y aura pas d'affichage physique. Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications. Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

1- Gestes barrières (DP):

- Avant de confirmer son inscription, chaque membre d'équipage doit avoir individuellement réalisé l'auto - questionnaire sanitaire disponible à l'adresse suivante :
https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Questionnaire_Auto-Evaluation.pdf
- Tous les participants à la **Régate du championnat de ligue**, qu'ils soient organisateurs, arbitres, coureurs, ou accompagnateurs doivent être en possession de masques et d'un flacon de gel hydro alcoolique individuel, depuis l'arrivée jusqu'au départ du site de la compétition, à terre et sur l'eau.
- Les regroupements de personnes devront respecter les jauges définies par les pouvoirs publics. Quand cela est possible, tout regroupement de personnes doit être évité lorsque la distanciation physique (2 m) ne peut être respectée.
- Il est obligatoire de porter le masque à tout moment à terre. Les personnes impliquées dans l'organisation de la compétition, les arbitres, les concurrents et les accompagnateurs (entraîneurs,...), lorsqu'ils sont sur l'eau, peuvent ne pas porter de masque.
- Les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés dès qu'une personne impliquée dans **Régate du championnat de ligue** n'est pas sur l'eau. Le non-respect des consignes édictées ou transmises par l'organisateur, y compris oralement, pourra entraîner une réclamation à l'initiative du Jury.
- Les actions raisonnables de l'autorité organisatrice de la compétition pour mettre en œuvre les directives, les protocoles ou la législation COVID-19, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles, ne sont pas des actions ou des omissions incorrectes et ne pourront donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

2. Référent COVID et cellule de crise en cas de suspicion de contagion :

a- Référent COVID :

Le référent COVID sera **THEVENOT Maxence 06.23.61.68.88** thevenot4m@hotmail.fr

b- Cellule COVID en cas de suspicion de contagion :

- La cellule COVID sera composée du / de :
 - Représentant de l'AO **THEVENOT Maxence**
 - Président du Comité de Course,
 - Président du Jury ou Chief Umpire,
 - Référent COVID,
 - Toute personne compétente pour assister cette cellule et prendre les mesures nécessaires.

- **Fonctionnement :**
 Cette cellule suivra les recommandations édictées par le Ministère des Sports et la FFVoile. Cette cellule doit être informée de toute suspicion de COVID avant, durant et après la compétition. Cette cellule traitera de toute suspicion COVID et décidera des mesures à prendre dans un tel cas. Toute décision de la cellule COVID est finale et doit être respectée, conformément à la présente annexe et aux articles de l'Avis de Course et des Instructions de Course qui traitent de la crise sanitaire COVID 19.

3. Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à **Régate du championnat de ligue** tout concurrent, ainsi que ses accompagnateurs, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières », à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la compétition.
- en cas de test positif à la Covid, tout participant devra se retirer de la compétition. Toute personne qui est déclarée comme cas contact devra se tester conformément au protocole en vigueur.

4. Cas suspect de COVID 19 :

Un concurrent, qui présente des symptômes liés à la Covid 19, doit se faire tester dans les plus brefs délais. Si ce test est positif à la COVID19, il devra immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la RCV 69.

5. Compléter l'article « Admissibilité et inscription » de l'Avis de Course par le texte ci-dessous :

1 - À l'arrivée sur le site de la compétition :

- Les personnes de 16 ans et plus devront présenter un Pass Vaccinal valide.
- Les personnes de 12 à 15 ans révolus devront présenter un Pass sanitaire valide.
- Les personnes de moins de 12 ans n'ont pas d'obligation de présenter un pass.

Les catégories de personnes concernées par l'application desdits pass sont :

- Les concurrents
- Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)
- Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organisateurs, arbitres, représentants des classes, ...)

Le Pass Sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'un des justificatifs suivants :

- Un schéma vaccinal complet ;
- La preuve d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 24h ;
- D'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 datant de plus de onze jours et de moins de quatre mois ;
- Un Justificatif de contre-indication médicale à la vaccination dans les conditions prévues à l'article 2-4 du décret du 1er juin 2021.

Le Pass Vaccinal repose sur la présentation numérique ou papier d'un des justificatifs suivants :

- D'un schéma vaccinal complet ;
- D'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 datant de plus de onze jours et de moins de quatre mois ;
- D'un justificatif d'une contre-indication médicale à la vaccination dans les conditions prévues à l'article 2-4 du décret du 1er juin 2021 ;

Vous pouvez consulter les vaccins autorisés via le lien ci-après (y compris pour les étrangers) : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>

2 - Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Vaccinal pour les 16 ans et plus ou d'un Pass Sanitaire pour les 12 -15 ans révolus et les personnes de moins de 12 ans (âge à l'arrivée sur le site) seront autorisés à entrer sur le site.

Pour plus d'information sur les obligations sanitaires, veuillez consulter :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-vaccinal>
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>



Stationnement
interdit

Club de Voile
de Tergnier

Parking

Stationnement
interdit

Parking



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72